

Lévesque, Claudette

De: Christiane Doré [christiane_dore@yahoo.ca]
Envoyé: 29 novembre 2016 17:14
À: Greffe
Objet: Votre dossier: R-3964-2016

Christiane Doré
7572 rue Édouard
LaSalle, Qc, H8P 1S5

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET: Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec. Votre dossier: R-3964-2016:

Madame,

Attendu que:

- 1) Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs électromagnétiques de nouvelle génération à conserver notre compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Québec.
- 2) Je ne vois aucunement la nécessité de changer un compteur électromécanique de bon fonctionnement;
- 3) Depuis l'achat de cette propriété j'ai toujours et je continue de payer tous mes comptes d'électricité approvisionné par Hydro-Québec dès leur réception ou même avant leur réception.;
- 4) La Régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants: être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement;
- 5) Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. selon cette personne intéressée, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques;

6) Je présente des symptômes d'électrosensibilité qui ont commencé par des maux de tête et qui se sont développés par la suite. Maintenant en plus des maux de tête, je fais de l'insomnie et j'ai des acouphènes que je n'ai jamais eu avant l'implantation des technologies sans fil. Lorsque je vais dans des lieux où les ondes électromagnétiques sont inexistantes, ces symptômes disparaissent.

Pour ces raisons, je revendique le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et je m'appuie sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ et finalement j'exige que ma lettre soit publiée dans les Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016 sur le site de la Régie immédiatement.

Je précise que j'accepterai volontiers de payer, comme dans le cas de l'option de retrait actuelle, les frais reliés à une nouvelle option de retrait avec un appareil électromécanique.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Christiane Doré